Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-DCM124042026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, Première Adjointe – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 8 avril 2026

Secrétaire de séance : Madame SOUBELET Valérie

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 avril 2026
Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est adopté par 11 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du compte de gestion 2025
2° - Approbation du compte administratif 2025
3° - Affectation des résultats du compte administratif 2025
4° - Vote des taux des taxes locales 2026
5° - Vote du budget primitif 2026
6° - Subventions 2026
7° - Programme voirie 2026
8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenants
9° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-DCM124042026-DE

1° - Approbation du compte de gestion 2025 de la commune de MONTREUIL DES LANDES dressé par Madame Ghislaine LE HARS - Comptable

Le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- autorise par 11 voix pour Madame le Maire à signer le compte de gestion 2025

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 28 avril 2026
Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES
35

La secrétaire de séance,

Valérie SOUBELET